

# le PROCESSUS CORRECTIONNEL FÉDÉRAL

## Comprendre notre système correctionnel fédéral



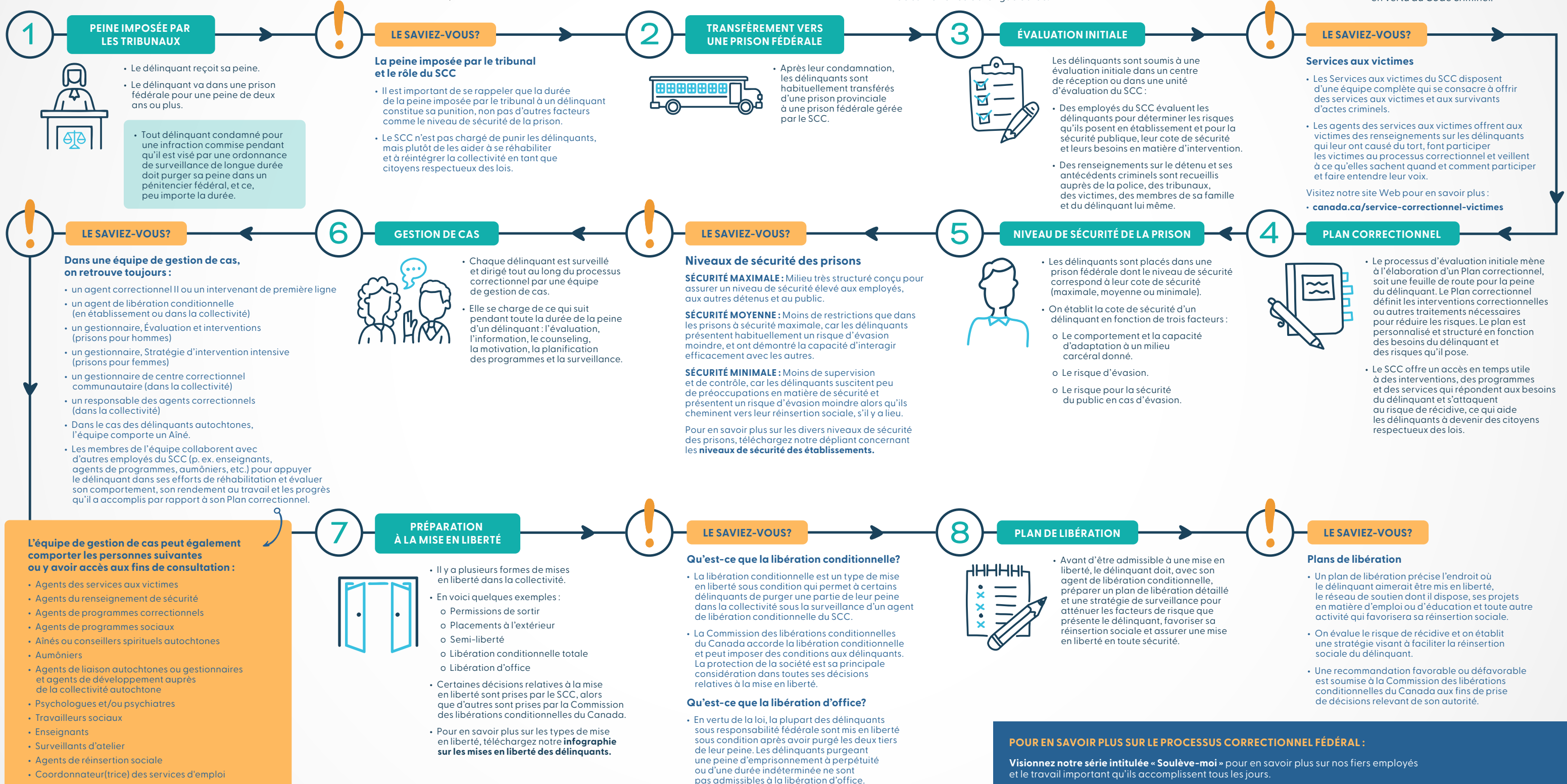
La principale priorité du Service correctionnel du Canada (SCC) est de protéger ses employés, les prisons fédérales et la population canadienne. À l'échelle du Canada, le SCC emploie plus de 20 000 professionnels dévoués qui travaillent fort tous les jours et qui sont fiers de jouer un rôle de premier plan dans le processus correctionnel fédéral décrit ci dessous.

Le SCC contribue de manière essentielle à la sécurité publique dans trois domaines :

- ✓ **Assurer la garde et la surveillance sécuritaires et humaines** des délinquants purgeant des peines de 2 ans ou plus.
- ✓ **Favoriser la réhabilitation des délinquants** en leur offrant des programmes et d'autres interventions pour les préparer à une mise en liberté en toute sécurité dans la collectivité.
- ✓ **Favoriser la réinsertion sociale des délinquants et assurer la surveillance** des délinquants mis en liberté sous condition ou visés par une ordonnance de surveillance de longue durée.

Le SCC n'est pas responsable de ce qui suit :

- ✗ Imposer des peines ou déterminer leur durée.
- ✗ Déterminer si un délinquant doit être désigné comme délinquant dangereux ou délinquant à contrôler.
- ✗ Déposer des accusations en vertu du *Code criminel*.



### POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROCESSUS CORRECTIONNEL FÉDÉRAL :

Visionnez notre série intitulée « **Soulève-moi** » pour en savoir plus sur nos fiers employés et le travail important qu'ils accomplissent tous les jours.

Écoutez notre série de balados intitulée « **Au-delà des prisons** » pour entendre des histoires vécues par nos employés, des victimes et des délinquants, racontées dans leurs propres mots, sur la façon dont nous transformons des vies tout en protégeant la population canadienne.